



## Assemblée générale ordinaire (AGO)

Mardi 19 mai 2015

Résolution

### Fonctionnement de l'enseignement primaire

#### Considérant:

- les positions de la SPG pour défendre une école de qualité, notamment dans les points mentionnés ci-dessous,
- l'engagement du comité actuel dans sa déclaration d'intention pour la législature 2014-2016,
- l'opposition de la SPG à l'introduction du mercredi matin, avec toutes les mises en garde posées durant la campagne de votation,

#### les membres de la SPG, réuni-e-s en Assemblée générale ordinaire (AGO)

- **affirment** leur soutien à une formation en 4 ans et **réitèrent** leur position en faveur d'une formation initiale universitaire au niveau master permettant aux collègues d'entrer dans le métier en étant capables de relever les défis inhérents à l'évolution de la société tout au long de la carrière;
- **exigent** une fréquence d'évaluation allégée, au service des apprentissages des élèves et une information aux familles constructive et mobilisatrice, qui laisse plus de temps aux enseignements et aux apprentissages qu'à un rendre compte inutilement exacerbé et contreproductif;
- **exigent** que le redéploiement des directrices et des directeurs s'oriente vers le soutien hiérarchique de proximité dans un métier qui se complexifie au fil des années;
- **prennent acte** qu'une évaluation de la mise en place du mercredi matin d'école va être menée et **exigent** que la SPG soit associée à l'analyse des résultats et à la recherche de solutions pour les problèmes d'organisation, de surcharge de travail, de multiples contraintes, notamment par le renforcement de l'autonomie des équipes enseignantes.

**Les membres de la SPG, réuni-e-s en Assemblée générale ordinaire (AGO) mandatent** le comité pour faire valoir l'avis des professionnels de l'éducation au sein des instances de concertation.

**Les membres de la SPG, lors des AD de l'année prochaine, n'hésiteront pas à décider des actions de boycott ou autres formes de résistance si la situation devait se dégrader dans les dossiers mentionnés dans cette résolution.**

Résolution adoptée à la majorité évidente, 2 non et 8 abstentions